

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2739**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement et cession de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue de Champagne

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011

Décision n° B-2011-2739

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement et cession de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue de Champagne**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre de la restructuration de son casernement de Lyon Duchère, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue de Champagne à Lyon 9°.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit du SDIS du Rhône, les 2 emprises d'une surface respective de 3 mètres carrés et 43 mètres carrés (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 3 réseaux sous ou à proximité immédiate des emprises à déclasser (ERDF, chauffage urbain et France Télécom). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive du SDIS du Rhône.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par l'avenue de Champagne, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, le SDIS du Rhône a accepté d'acquérir ce bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 3 450 € admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 22 août 2011 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement de 2 parties du domaine public communautaire, d'une surface respective de 3 mètres carrés et 43 mètres carrés, situées avenue de Champagne à Lyon 9°, au profit du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône en vue de la restructuration de son casernement de Lyon Duchère.

2° - Approuve la cession au SDIS du Rhône, pour un montant de 3 450 €, de 2 emprises d'une surface respective de 3 mètres carrés et 43 mètres carrés, situées avenue de Champagne à Lyon 9°, en vue de la restructuration de son casernement de Lyon Duchère.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 3 450 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 3 450 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.